

# COLLECTIF LAÏQUE

## PROPOSITIONS POUR LA CONSOLIDATION DE LA LAÏCITÉ

Le Collectif laïque réuni ce 21 janvier 2015, réaffirme qu'après les assassinats des 7, 8, 9 janvier, la laïcité reste un principe de liberté inséparable de la République.

Plus que jamais, il est nécessaire de la faire connaître et partager par tous les citoyens.

1. Le Collectif demande que le gouvernement et le Parlement prennent une décision à portée nationale et politique forte pour montrer l'attachement de la France à la laïcité : **l'abrogation du délit de blasphème** qui subsiste en Alsace et en Moselle.
2. Le Collectif propose des mesures concrètes pour diffuser la connaissance de la laïcité :
  - **donner à l'éducation nationale les moyens financiers** indispensables pour mettre en place la **formation initiale et continue à la laïcité** des enseignants et de tous les personnels,
  - **créer un service civique universel et obligatoire** pour développer le sens de l'appartenance à la communauté nationale, comme celui de l'engagement solidaire,
  - **rendre au Parlement son rôle en constituant une commission parlementaire commune aux deux chambres** afin de mener la réflexion dont nous avons besoin sur l'application de la laïcité, dans les conditions que nous connaissons aujourd'hui,
  - **mettre en place sans tarder des politiques de la ville et de l'habitat** qui en finissent avec la ségrégation sociale et la ghettoïsation.

Enfin, tout en prenant acte de ce que le Président de la République a annoncé "une Journée de la Laïcité à l'école" le 9 décembre, le Collectif rappelle sa demande d'une "Journée Nationale de la Laïcité" à cette date anniversaire de la loi de 1905.

Paris, le 21 janvier 2015